

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 NOVEMBRE 2022****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le 29 novembre 2022, à compter de 18 h 38, le conseil communautaire, sur convocation adressée par le président le 23 novembre 2022, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au Jeu de Paume - Blois.

Monsieur Christophe DEGRUELLE, Président, préside la séance.

**Présents :**

Stéphanie AMOUDRY, Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN à partir de la délibération n° A-D2022-214, Michèle AUGÉ, Françoise BAILLY, Yves BARROIS, Stéphane BAUDU, Malik BENAKCHA, Christelle BERENGER, François BORDE, Jérôme BOUJOT, Jean-Albert BOULAY, Henry BOUSSQUOT, Jean-Noël CHAPPUIS, Gérard CHARZAT, François CROISSANDEAU, Sébastien CROSNIER, Viviane DABIN jusqu'à la délibération n° A-D2022-246, Philippe DAMBRINE, Christophe DEGRUELLE, Kadiatou DIAKITÉ jusqu'à la délibération n° A-D2022-246, Axel DIEUZAIDE, Alain DUCHALAIS, Philippe DUMAS, Marie-Claude DUPOU, Ozgür ESKI, Marie-Agnès FÉRET, Michel FESNEAU, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB à partir de la délibération n° A-D2022-216, François FROMET, Lionella GALLARD à partir de la délibération n° A-D2022-216, Corinne GARCIA, Paul GILLET, Marc GRICOURT, Philippe GUETTARD, Yann LAFFONT, Valéry LANGE, Nicole LE BELLU, Denis LESIEUR, Christelle LECLERC, David LEGRAND, Catherine LHÉRITIER, Claire LOUIS, Baptiste MARSEAUT, Philippe MASSON, Patrick MENON, Rachid MERESS, Didier MOËLO, Pierre MONTARU, Catherine MONTEIRO, Maryse MORESVE, Jean-Marc MORETTI, Pierre OLAYA, Nicolas ORGELET, Étienne PANCHOUT, Bernard PANNEQUIN, Joël PASQUET, Joël PATIN, Éric PESCHARD jusqu'à la délibération n° A-D2022-251, Alain PROT, Christophe REDOUIN, Ludivine REMAY, Audrey ROUSSELET jusqu'à la délibération n° A-D2022-228, Joël RUTARD, Mourad SALAH-BRAHIM, Isabelle SOIRAT, Guy VASSEUR, Gildas VIEIRA jusqu'à la délibération n° A-D2022-221, Pierre WARDEGA jusqu'à la délibération n° A-D2022-253

**Suppléants :**

Éric JANVIER (suppléant de Catherine LE TROQUIER)

**Pouvoirs :**

Anne-Sophie AUBERT-RANGUIN donne pouvoir à Malik BENAKCHA jusqu'à la délibération n° A-D2022-213, Françoise BEIGBEDER donne pouvoir à Yann LAFFONT, Yann BOURSEGUIN donne pouvoir à Corinne GARCIA, Mathilde DESJONQUÈRES donne pouvoir à Stéphane BAUDU, Kadiatou DIAKITÉ donne pouvoir à Christophe DEGRUELLE à partir de la délibération n° A-D2022-247, Christian MARY donne pouvoir à François FROMET, Hélène MENUU donne pouvoir à Axel DIEUZAIDE, Fabienne QUINET donne pouvoir à Christelle LECLERC, Audrey ROUSSELET donne pouvoir à Ludivine REMAY à partir de la délibération n° A-D2022-229, Pauline SALCEDO donne pouvoir à Marie-Agnès FÉRET, Serge TOUZELET donne pouvoir à Patrick MENON, Alain VÉE donne pouvoir à Michèle AUGÉ, Benjamin VÉTELÉ donne pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM, Gildas VIEIRA donne pouvoir à Joël PATIN à partir de la délibération n° A-D2022-222

**Excusés :**

Philippe BOURGUEIL, Viviane DABIN à partir de la délibération n° A-D2022-247, El Hassania FRAISSE-ZIRIAB jusqu'à la délibération n° A-D2022-215, Lionella GALLARD jusqu'à la délibération n° A-D2022-215, Stéphane LEDOUX, Éric PESCHARD à partir de la délibération n° A-D2022-252, Odile SOULÈS, Pierre WARDEGA à partir de la délibération n° A-D2022-254

**Secrétaire de séance :** Madame Michèle AUGÉ

**N° A-D2022-245** **CULTURE** – Tarifs des prestations et amendes pour l'année 2023 - Bibliothèques d'Agglopolys - modification du règlement intérieur

**Rapporteur : Monsieur Jean-Marc MORETTI**

**Rapport :**

Par délibération n° A-D-2021-292 du 9 décembre 2021, le Conseil communautaire adoptait les tarifs des abonnements, des prestations et de la location de l'auditorium, ainsi que les évolutions du règlement intérieur des bibliothèques d'Agglopolys.

6 729 abonnements et réabonnements ont été souscrits entre le 30/09/2021 et le 30/09/2022, dont 4 486 à la bibliothèque Abbé-Grégoire (soit 66,67 % des abonnés), 1 990 à la médiathèque Maurice-Genevoix (soit 29,57 % des abonnés), et 253 à la médiathèque de Veuzain-sur-Loire (soit 3,76 % des abonnés). Les moins de 25 ans représentent 52,7 % des abonnés (abonnements gratuits pour Agglopolys) et l'abonnement principal, destiné aux particuliers, représente 94,87 % du total des abonnements.

Les autres abonnements (WEB, AME, CE, associations, etc.) représentent donc 5,13 % du total.

L'année 2023 sera marquée par des projets qui seront travaillés collectivement, comme suit :

- la poursuite du travail en vue de la rédaction d'une charte documentaire et de services du réseau des bibliothèques, qui viendra remplacer la charte actuelle des acquisitions, devenue obsolète, et s'inscrira dans le cadre de la « loi bibliothèques » promulguée le 21/12/2021,
- la poursuite de l'élaboration et de la rédaction du projet d'établissement de la médiathèque Maurice-Genevoix, déclinant le projet de service des bibliothèques dans sa spécificité de médiathèque de quartier et des communes du nord de l'agglomération,
- la poursuite et l'achèvement de la mise en place d'un plan de sauvegarde des collections patrimoniales,
- la poursuite du travail du réseau pour inscrire nos bibliothèques dans la stratégie de service mettant au premier plan leur qualité de lieu de vie ordonné au vivre ensemble,
- un travail d'évolution managériale au niveau du réseau.

Enfin, à Veuzain, la nouvelle responsable sera en charge de conduire un projet pour cet équipement, dans le cadre d'un contrat territoire-lecture (CTL).

Concernant les règlements en vigueur au sein des bibliothèques, le règlement intérieur a été modifié afin d'y inscrire la simplification de la procédure de réinscription, et le fait que les mineurs de plus de 11 ans (au lieu de 12) pourront s'inscrire seuls sur présentation des pièces nécessaires. D'autre part, lorsque l'inscription d'enfants se fera dans un cadre institutionnel (scolaire, péri-scolaire ou autre) lors de temps d'accueils spécifiques, cette condition d'âge minimum sera levée, l'inscription étant encadrée par le professionnel. Les documents fournis par l'enfant sont les mêmes que pour l'inscription d'un mineur en autonomie. Enfin, l'inscription des enfants mineurs en villégiature chez leurs grands parents résidents sur le territoire d'Agglopolys est facilitée.

Concernant le prêt aux enseignants, la durée d'emprunt passe de sept à neuf semaines.

Le règlement d'utilisation d'Internet, des postes informatiques et des services multimédia, le règlement de l'utilisation du service de portage à domicile pour les personnes empêchées de se déplacer, ainsi que le règlement spécifique aux jeux vidéo, n'ont pas été modifiés.

Les tarifs sont ajustés selon la demande de la collectivité, soit 4.2 % d'augmentation. Ils sont arrondis, au plus juste, pour la lisibilité.

Le règlement par le biais de bons « Passeport Temps Libre » délivré par la CAF est autorisé.

**Proposition :**

Il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- adopter les nouveaux tarifs des abonnements, prestations et location de l'auditorium comme présentés en annexe à compter du 1er janvier 2023,

- adopter les modifications du règlement intérieur, annexé à la présente délibération,
- accepter le règlement par bons « Passeport Temps Libre »,
- autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

**Décision** : Adopté à l'unanimité des votants

**Pour extrait conforme,**

**Le Président,**

*Certifié acte signé*

**Christophe DEGRUELLE**

**La secrétaire de séance,**

*Certifié acte signé*

**Michèle AUGÉ**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, sis 28 rue de la Bretonnerie à Orléans, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

<b>TARIFS BIBLIOTHEQUES - ABONNEMENTS</b>				
	AGGLO 2022	AGGLO 2023	Hors agglo 2022	Hors agglo 2023
<b>Abonnement – tarif normal</b> 15 imprimés (livres, presse, partitions) + 10 CD ou vinyles + 7 DVD + 2 jeux vidéo + 1 liseuse + accès internet et ressources numériques en ligne et sur place	15,00 €	<b>15,65 €</b>	20,00 €	<b>20,85 €</b>
<b>Abonnement – tarif réduit</b> Moins de 25 ans, titulaires du passeport culturel étudiant, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'AAH, ASS, ASPA. Personnel des bibliothèques communales et/ou associatives des communes de l'Agglomération Mêmes ressources que l'abonnement tarif normal	Gratuit	<b>Gratuit</b>	2,00 €	<b>2,10 €</b>
<b>Abonnement découverte</b> pour les participants au prix Emmanuel-Roblès du 1 <sup>er</sup> mars au 1 <sup>er</sup> septembre ou du 1 <sup>er</sup> septembre au 1 <sup>er</sup> mars (non renouvelable)	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>
<b>Abonnement</b> pour les enseignants du réseau Cadences 40 imprimés + 30 CD et 10 vinyles + 15 partitions	Gratuit	<b>Gratuit</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>
<b>JASP : Jeune Abonnement Services sur Place</b>	Gratuit	<b>Gratuit</b>	2,00 €	<b>2,10 €</b>
<b>Abonnement web (internet)</b> Consultation internet et initiations	Gratuit	<b>Gratuit</b>	2,00 €	<b>2,10€</b>
<b>A.M.E. :</b> abonnement minimum d'emprunt pour les personnes en hébergement dans des structures sociales (hébergement d'urgence, insertion...) 5 imprimés (BD, livres, revue) + accès internet + 1 CD ou 1 DVD	Gratuit	<b>Gratuit</b>	2,00 €	<b>2,10 €</b>
<b>Abonnement 6 mois</b> – sur présentation d'un justificatif	La moitié du tarif en vigueur	<b>La moitié du tarif en vigueur</b>	La moitié du tarif en vigueur	<b>La moitié du tarif en vigueur</b>
<b>Modification d'abonnement</b>	Ecart entre deux abonnements	<b>Écart entre deux abonnements</b>	Ecart entre deux abonnements	<b>Ecart entre deux abonnements</b>
<b>Comité d'entreprise ou assimilé</b>	10,00 €	<b>10,45 €</b>		
<b>Associations / institutions</b>				
<b>Associations à but non lucratif, institutions de l'Agglomération</b> 50 imprimés + 30 CD et 10 vinyles + 15 partitions	10,00 €	<b>10,45 €</b>	20,00 €	<b>20,85 €</b>
<b>Enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur et assimilés, Agglo et Hors Agglo (communes limitrophes)</b> 40 livres + 1 valise de lecture suivie + 30 CD et 10 vinyles + 15 partitions	Gratuit	<b>Gratuit</b>	20,00 €	<b>20,85 €</b>
<b>Services de la Ville de Blois, d'Agglopolys et du CIAS</b> 40 imprimés + 30 CD et 10 vinyles + 15 partitions	Gratuit	<b>Gratuit</b>		
<b>Assistantes maternelles</b> 40 imprimés + 30 CD et 10 vinyles + 15 partitions	Gratuit	<b>Gratuit</b>	20,00 €	<b>20,85 €</b>

AMENDES	TARIFS 2022	TARIFS 2023
- par semaine de retard et par document	0,15 €	<b>0,20 €</b>
- remboursement des documents non retournés	sur facture montant réel du document	<b>sur facture montant réel du document</b>
- frais de dossiers recouvrement	15,00 €	<b>15,65€</b>
- renouvellement carte abonné perdue	2,00 €	<b>2,10 €</b>

<b>PRESTATIONS</b>	<b>TARIFS 2022</b>	<b>TARIFS 2023</b>	
- photocopies : cartes prépayées	2,00 € 4,00 €	<b>2,10 €</b> <b>4,20 €</b>	pour 10 copies pour 20 copies
- impressions divers : biblio, reproduction microformes	0,50 €	<b>0,55 €</b>	la feuille couleur
- impression à l'unité depuis les postes de l'EPN*	0,20 €	<b>0,25 €</b>	La feuille noir et blanc
- impression à l'unité depuis les postes de l'EPN*	0,50 €	<b>0,55 €</b>	la feuille couleur
- impressions noir et blanc : cartes prépayées	1,00 € 2,00 € 4,00 €	<b>1,05 €</b> <b>2,10 €</b> <b>4,20 €</b>	pour 5 copies pour 10 copies pour 20 copies
- impressions couleur – cartes prépayées :	2,50 €	<b>2,60 €</b>	pour 5 copies
- photographie numérique	0,75 €	<b>0,80 €</b>	le fichier .jpg
- consultation Internet – carte abonné valide	Gratuit	<b>Gratuit</b>	1 h maxi / jour
- prêt inter bibliothèques	7,00 €	<b>7,30 €</b>	par document
- envoi de documents :	1,00 € 2,00 €	<b>1,05 €</b> <b>2,10 €</b>	< à 50 g > à 50 g

\*Espace Public Numérique

<b>BIBLIOTHEQUE – LOCATION DE L'AUDITORIUM</b>		
<b>Prestations</b>	<b>Tarifs 2022</b>	<b>Tarifs 2023</b>
Location de l'auditorium :		
* journée	270 €	<b>281,35 €</b>
* ½ journée	135 €	<b>140,70 €</b>
Frais de gestion (par dossier)	12 €	<b>12,50 €</b>
Technicien :		
* taux horaire du lundi au samedi (7h/22h)	17 €	<b>17,80 €</b>
* taux horaire dimanche et jour férié (7h/22h)	29 €	<b>30,25 €</b>
* taux horaire de nuit du lundi au samedi, dimanche et jour férié (22h/7h)	33 €	<b>34,40 €</b>
Forfait nettoyage	46 €	<b>47,95 €</b>
Sécurité (SSIAP 1) :		
* taux horaire du lundi au vendredi avant 8h et à partir de 19h30, et le samedi avant 8h et à partir de 19h	25 €	<b>26,05 €</b>
* taux horaire dimanche et jour férié	45 €	<b>46,90 €</b>